



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/59  
17 octobre 2014

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Soixante-treizième réunion  
Paris, 9 – 13 novembre 2014

**EXAMEN DU FONCTIONNEMENT DU COMITÉ EXÉCUTIF  
(DÉCISION 70/23(d))**

## Contexte

1. À sa 70<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a examiné l'analyse d'un scénario de deux réunions par an sans procédure intersessions d'approbation, tout en permettant au Comité exécutif d'accomplir ses tâches. À l'issue des délibérations, le Comité exécutif a pris la décision 70/23 par laquelle il a décidé de convoquer deux réunions du Comité exécutif en 2014 à titre d'essai, de préférence à la mi-avril/début mai pour la première réunion, et avant la vingt-sixième Réunion des Parties pour la dernière réunion. Si nécessaire, une réunion intersessions pourrait être organisée pour discuter de toute question d'orientation urgente ou de propositions de projet qui auraient besoin d'être examinées entre les deux réunions. Le scénario de deux réunions par an devait être revu à la dernière réunion de 2014 (décision 70/23(d)).

2. Le Secrétariat a préparé le présent document conformément à la décision 70/23(d) sur la base de l'expérience de la première réunion de 2014 (72<sup>e</sup> réunion) et des préparations de la dernière réunion de 2014 (73<sup>e</sup> réunion). Le Secrétariat a discuté sur les principales constatations de l'analyse de cet essai avec les agences bilatérales et d'exécution lors de la réunion de coordination inter-agences (IAC) qui s'est tenu les 2 et 3 septembre 2014. Les réactions des agences sont prises en compte dans le présent document.

## Résumé de l'expérience du scénario fondé sur deux réunions par an en 2014

3. Les principales questions se rapportant au résumé de l'expérience du scénario fondé sur deux réunions par an en 2014 sont présentées ci-dessous. Des informations supplémentaires se rapportant à l'analyse se trouvent à l'annexe I.

### Calendrier annuel et lieux des réunions du Comité exécutif

4. En accord avec la décision 70/23(b), la première réunion du Comité exécutif s'est tenue du 12 au 16 mai 2014 (72<sup>e</sup> réunion), et la dernière réunion se tiendra du 9 au 13 novembre (73<sup>e</sup> réunion), juste avant la vingt-sixième Réunion des Parties.

### *Réunions intersessions*

5. Le Secrétariat considère que la logistique de l'organisation d'une réunion intersessions sera toujours problématique du fait qu'il n'y aura pas suffisamment de temps pour réserver du personnel de service et des lieux de conférence. En outre, les préparatifs de voyage de dernière minute entraînent des frais supplémentaires<sup>1</sup>.

### *Composition du sous-groupe sur le secteur de la production*

6. La composition du sous-groupe n'ayant été approuvée que lors de la 72<sup>e</sup> réunion, en mai 2014, en tant qu'élément du point de l'ordre du jour sur l'organisation des travaux, il n'avait pas été possible de faire parvenir des documents à distribution limitée directement aux membres du sous-groupe préalablement à la première réunion de l'année<sup>2</sup>. Pour la même raison, il n'aurait pas été possible d'organiser une réunion de sous-groupe avant la première réunion de l'année si cela avait été demandé. Afin d'éviter tout obstacle potentiel au travail sur le secteur de la production, le Comité exécutif pourrait

---

<sup>1</sup> Bien que la 72<sup>e</sup> réunion n'ait pas chargé le Secrétariat d'organiser une réunion intersessions du Comité exécutif entre la première et la dernière réunion, le Secrétariat a noté qu'il n'y aurait pas eu suffisamment de temps pour organiser une réunion intersessions en juxtaposition avec la 34<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties (OEWG) en juillet 2014, étant donné que l'intervalle de deux mois entre la 72<sup>e</sup> réunion et la réunion de l'OEWG aurait été trop court pour permettre de prendre les dispositions logistiques, arranger les voyages ainsi que préparer les documents. Une option possible serait que le Comité exécutif décide de la nécessité d'une réunion intersessions sur la base d'une évaluation de la charge de travail pour l'année à venir lors de la dernière réunion de l'année. Toutefois, les agences et le Secrétariat estiment que le changement du nombre de réunions par an pourrait perturber leurs activités et annuler l'avantage d'avoir plus de temps pour la mise en œuvre des projets. La Banque mondiale a suggéré la possibilité d'une réunion intersessions « virtuelle » pour l'examen des questions simples, bien que le Comité exécutif n'ait jamais soutenu cette idée dans le passé.

<sup>2</sup> Les documents à distribution limitée pour la réunion du sous-groupe sur le secteur de la production sont toujours postés sur le site web du Fonds multilatéral, sur une zone protégée par un mot de passe, accessible uniquement aux membres du Comité exécutif. Avec l'assentiment des pays producteurs de SAO, des documents à distribution limitée ont été envoyés par e-mail aux 14 membres du Comité exécutif avant la 72<sup>e</sup> réunion.

envisager d'approuver la composition du sous-groupe au moyen d'un échange de correspondance entre le Président et les membres du Comité exécutif avant la première réunion de l'année<sup>3</sup>.

### *Réunions juxtaposées*

7. Les agences bilatérales et d'exécution étaient d'avis que le fait de tenir les réunions du Comité exécutif juxtaposées à celles du Protocole de Montréal n'était pas constructif. Les raisons mises en avant étaient entre autres qu'il serait difficile pour les pays ayant de petites délégations de faire face à la lourde charge de travail qu'impliquaient des réunions les unes à la suite des autres et que le nombre élevé de journées de réunion pourraient avoir des effets négatifs sur la qualité des discussions.

### Incidences sur le travail du Secrétariat et des agences d'exécution

#### *Réunions d'IAC*

8. La période comprise entre les deux réunions a permis au Secrétariat d'organiser deux réunions de IAC avant chaque réunion du Comité exécutif<sup>4</sup>. Celles-ci ont permis au personnel du Secrétariat, aux agences bilatérales et d'exécution et au Trésorier du PNUE de discuter des questions à l'ordre du jour des 72<sup>e</sup> et 73<sup>e</sup> réunions, et de se mettre d'accord sur plusieurs actions de suivi afin de faciliter leur travail de préparation des réunions<sup>5</sup>. Les agences en particulier ont été en mesure de fournir une réaction sur les orientations/documents de travail, notamment les lignes directrices relatives aux coûts pour la phase II des PGEH, les questions liées aux incidences sur le climat de l'élimination des HCFC, et le fonctionnement du Comité exécutif. Les réunions IAC ont grandement facilité les interactions entre les agences et le Secrétariat du fait du temps supplémentaire accordé à la communication face-à-face, et de la possibilité pour le Secrétariat de partager ses raisonnements sur l'élaboration des documents d'orientation.

9. L'élaboration du présent document en offre un bon exemple. Au cours de la réunion IAC de septembre 2014, les agences bilatérales et d'exécution ont fait savoir que le scénario des deux réunions par an leur permettait d'avoir plus de temps pour prendre en main la mise en œuvre des projets, plutôt que d'avoir à respecter des dates butoirs multiples dans la situation de trois réunions par an. Le PNUE a observé que le calendrier de deux réunions facilitait la planification de soumissions d'un grand nombre de petits projets de son portfolio ainsi que la programmation des réunions de réseau de façon à permettre une participation accrue d'autres agences.

#### *Documents de guidance supplémentaires préparés par le Secrétariat*

10. En 2014, le Secrétariat a préparé environ 107 documents destinés à être soumis à l'examen du Comité exécutif. Ce nombre était inférieur à celui des années précédentes (173, 146, et 163 documents respectivement en 2011, 2012 et 2013) du fait d'un nombre moins important de documents standard<sup>6</sup> préparés sur une base annuelle. Ainsi le Secrétariat a eu davantage de temps pour élaborer et actualiser d'autres documents et guides<sup>7</sup> en vue de faciliter le travail des agences bilatérales et d'exécution lors de la préparation et de la soumission des rapports périodiques, des nouveaux PGEH ou tranches des PGEH ou encore des plans de gestion de l'élimination de la production de HCFC (PGEH).

<sup>3</sup> Noter que la 18<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a décidé que les membres du groupe devraient être choisis dès que la nouvelle composition du Comité exécutif aura été déterminée par la septième Réunion des Parties (décision 18/24(c)).

<sup>4</sup> Les rapports complets des deux réunions sont accessibles aux membres du Comité exécutif: documents MLF/IACM.2014/1/19 et MLF/IACM.2014/2/20.

<sup>5</sup> Par exemple une discussion sur les soumissions de proposition de projet, des questions de planning d'activités et de plannings financiers; la restitution des soldes des projets; les rapports finals sur des projets de démonstration se rapportant aux HCFC, etc.

<sup>6</sup> Par exemple: Ordre du jour provisoire; Ordre du jour provisoire annoté; État du Fonds; Activités du Secrétariat; Rapport sur les soldes, etc.

<sup>7</sup> Les guides préparés par le Secrétariat incluent: Guide pour la présentation des tranches des plans l'élimination du secteur de production des HCFC (en cours d'examen par le sous-groupe sur le secteur de production (sous la référence UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/SGP/6); Guide actualisé pour la préparation des plans de gestion de l'élimination des HCFC (janvier 2014 - MLF/IACM.2014/1/8); Guide actualisé pour la préparation des tranches des plan de gestion de l'élimination des HCFC (janvier 2014 - MLF/IACM.2014/1/9); Lignes directrices pour la vérification des objectifs nationaux en matière de consommation des accords pluriannuels (janvier 2014 - MLF/IACM.2014/1/9); Guide pour le financement de la préparation de la phase II de gestion de l'élimination des HCFC (MLF/IACM.2014/1/10); Lignes directrices relatives au Rapport périodique et financier annuel (MLF/IACM.2014/1/11).

## Principales questions liées au calendrier de la réunion

### *Rapport de vérification de la réalisation des objectifs de réduction des SAO*

11. Bien que la question de la soumission des rapports de vérification des objectifs nationaux de consommation ait été réglée par la décision 72/19<sup>8</sup>, des agences ont observé que les pays visés à l'article 5 préféreraient soumettre les tranches du PGEH en même temps que les rapports de vérification afin d'éviter de multiples soumissions de documents et une charge de travail accrue. Les agences ont souligné que si la première réunion de l'année était en avril ou en mai, un nombre plus élevé de tranches de PGEH serait inévitablement soumis lors de la dernière réunion de l'année, entraînant une charge de travail considérablement plus lourde pour cette réunion.

### *Dates butoirs des soumissions*

12. En vue du scénario des deux réunions par an, en 2014, le Chef du Secrétariat avait encouragé les agences à soumettre les propositions de projet 10 semaines avant la 72<sup>e</sup> et la 73<sup>e</sup> réunion du fait du nombre plus élevé de projets par réunion. Les agences ont répondu de façon positive, soumettant un pourcentage important de propositions avant la date butoir de huit semaines avant la réunion. Cette disposition informelle a bien fonctionné en 2014 et le Secrétariat souhaiterait la poursuivre en 2015.

## Principales questions liées aux points de l'ordre du jour des deux réunions

### *Rapports périodiques*

13. Toutes les agences ont souligné que le calendrier des réunions était essentiel pour assurer la réussite du nouveau mode de fonctionnement et qu'il était également important de veiller à ce que la seconde réunion de l'année ne soit pas surchargée de points de l'ordre du jour à régler. Les agences étaient convaincues que le rapport de situation devrait être soumis à la première réunion de l'année et que le scénario de deux réunions par an devrait être modifié en conséquence<sup>9</sup>. Bien que le Secrétariat ait par le passé proposé la présentation des rapports périodiques lors des deux réunions de l'année, il a été convenu, dans le cadre des discussions liées à la réunion IAC, que la meilleure approche consisterait à organiser la première réunion de l'année après le mois de mai afin que le rapport périodique complet, comprenant le rapport financier, puisse être soumis à la première réunion de l'année. Le Secrétariat a proposé le 15 avril comme date butoir pour la soumission du rapport périodique, ce qui permettrait de préparer les documents s'y rapportant pour une première réunion de l'année ayant lieu à la mi-juin. Étant donné la date de la première réunion, il a été proposé que la seconde réunion ait lieu début décembre. Le calendrier proposé aurait l'avantage de faciliter le planning des soumissions.

14. Il convient également de noter qu'il faudrait poursuivre l'inclusion des rapports de situation dans le rapport périodique, qui réduit la communication en double des mêmes informations ou le risque

---

<sup>8</sup> Le Comité exécutif a décidé: (a) D'encourager les agences principales d'exécution et bilatérales à soumettre les demandes de tranches du plan de gestion de l'élimination des HCFC à la première réunion de l'année afin d'inclure un rapport de vérification des cibles de consommation nationales pour l'année précédant immédiatement celle au cours de laquelle la demande tranche est soumise; et (b) Que, si les rapports de vérification mentionnés à l'alinéa a) ci-dessus ne sont pas prêts à temps pour la première réunion de l'année, le transfert de tout fonds approuvé pour les tranches pour les agences bilatérales et d'exécution ne se fera qu'une fois que le Secrétariat aura reçu les rapports de vérification confirmant que, lors de l'année précédant immédiatement la demande de tranche, le pays était en conformité avec le Protocole de Montréal et l'Accord conclu entre son gouvernement et le Comité exécutif (décision 72/19).

<sup>9</sup> En ce qui concerne les rapports périodiques et financiers, la décision 70/23(b)(viii) a prié les agences bilatérales et les agences d'exécution de continuer à présenter leurs rapports annuels périodiques et financiers au Secrétariat avant le 1<sup>er</sup> mai de chaque année, et a prié le Secrétariat de finaliser le rapport périodique global et les rapports périodiques pertinents des agences bilatérales et des agences d'exécution, et de placer ensuite ces documents sur son site intranet en vue de leur examen à la dernière réunion de l'année. Le Secrétariat était également autorisé à demander aux agences bilatérales et aux agences d'exécution concernées de remettre des rapports de situation sur les questions identifiées lors de l'examen des rapports périodiques et financiers. Tandis que le finalisation des documents du rapport périodique destiné au Comité exécutif était retardée en grande partie du fait du temps nécessaire à la collecte des données conformément à la décision 70/7(b)(i), le temps supplémentaire disponible a permis au Secrétariat de mettre à jour les documents du rapport périodique à l'aide des informations provenant des rapports de situation et des rapports spécifiques devant être soumis à la 73<sup>e</sup> réunion, évitant ainsi la répétition des mêmes informations ou les incohérences entre les rapports périodiques et le document sur Rapports de situation et conformité.

d'incohérence dans d'autres documents. Pour la seconde réunion de l'année, les rapports de situation et les rapports spécifiques pourraient être inclus dans un document séparé.

## Discussion

15. Dans l'ensemble, le scénario de deux réunions par an a bien fonctionné, mais la seconde réunion de l'année, qui incluait également le rapport périodique, a eu de ce fait un ordre du jour plus chargé. En outre, un problème éventuel était que des pays pourraient être dissuadés de présenter des demandes de tranche pour les PGEH à une première réunion ayant lieu en mai si le rapport de vérification exigé n'était pas prêt à temps. Le fait de placer le rapport périodique dans le cadre de première réunion de l'année et de programmer cette réunion pour la mi-juin résoudrait ces deux problèmes.

16. Le scénario de deux réunions par an n'a pas eu pour effet de poser des problèmes de conformité aux pays visés à l'article 5 et le financement a été disponible pour tous les projets et activités approuvés lors de la 72<sup>e</sup> réunion ou soumis pour examen à la 73<sup>e</sup> réunion

17. Sur la base de son analyse, le Secrétariat propose que les réunions du Comité exécutif soient programmées à la mi-juin et en décembre. La réunion devrait être planifiée de façon à éviter la juxtaposition avec les réunions du Protocole de Montréal, ce qui permettrait également à toutes les réunions du Comité exécutif de se tenir au siège du Secrétariat à Montréal et d'éviter des coûts supplémentaires de déplacement. Organiser des réunions du Comité exécutif à Montréal aurait aussi l'avantage de réduire les dépenses variables qui alourdissent les coûts de réunion, c'est-à-dire la location des lieux et des équipements, les frais de déplacement et les indemnités journalières, ce qui faciliterait l'établissement du budget.

18. Le Secrétariat a également conclu que:

- (a) Il n'y aurait pas de réunion intersessions du Comité exécutif;
- (b) Le Comité exécutif pourrait envisager d'approuver la composition du sous-groupe sur le secteur de la production avant la première réunion de l'année. Au besoin, une réunion du sous-groupe pourrait être planifiée en début d'année ou juste avant une réunion du Comité exécutif;
- (c) Le rapport périodique des agences, y compris le rapport financier, devrait être soumis uniquement à la première réunion afin d'éviter de surcharger la seconde réunion de l'année. En conséquence, les agences bilatérales et d'exécution devront soumettre leurs rapports périodiques et financiers au Secrétariat avant le 15 avril de chaque année
- (d) Un document intitulé « Données de programmes de pays et perspectives en matière de conformité » pourrait être soumis aux deux réunions et au Comité de mise en œuvre, au lieu du document « Rapports de situation et conformité ». Tout rapport de situation pour la seconde réunion pourra être soumis dans un document séparé ainsi que les rapports de projets ayant des exigences de remise de rapport spécifiques;
- (e) Les autres dates butoirs de soumission pour les propositions et les rapports de projet pourraient être maintenues. Toutefois, les agences devraient continuer, dans la mesure du possible, à soumettre les projets et autres éléments avant les dates butoirs prescrites.

## Ordres du jour de la réunion

19. L'analyse ci-dessus a conduit à l'élaboration d'ordres du jour à titre d'illustration pour le scénario de deux réunions par an à compter de 2015, qui sont présentés à l'Annexe II.

Dates possibles des réunions

20. Sur la base des considérations évoquées plus haut, les dates les plus appropriées pour l'organisation des réunions du Comité exécutif sous la forme de deux réunions par an seraient la mi-juin pour la première réunion et début décembre pour la dernière réunion. Les dates possibles pour la première et la dernière réunion de 2015 sont proposées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/Inf.2.

Examen de la disposition de deux réunions par an

21. Le Comité exécutif pourrait envisager de revoir le scénario de deux réunions par an lors de la première réunion de 2017 afin d'examiner ce sujet avant le réapprovisionnement du Fonds multilatéral pour la période 2018-2020 et pour éviter d'ajouter un point de l'ordre du jour supplémentaire à la dernière réunion de la période triennale.

**Recommandation**

22. Le Comité exécutif pourrait envisager de:

- (a) Prendre note de l'examen du fonctionnement du Comité exécutif préparé conformément à la décision 70/23(d), contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/59;
- (b) Approuver la continuation à partir de 2015 de la convocation de deux réunions du Comité exécutif, de préférence à la mi-juin pour la première réunion et début décembre pour la dernière réunion, conformément à la décision 70/23 amendée comme suit:
  - (i) Le plan d'activités pour une période de trois ans du Fonds multilatéral serait soumis lors de la dernière réunion de l'année;
  - (ii) Un document intitulé « Donnés de programmes de pays et perspectives en matière de conformité » serait soumis à la première et à la dernière réunion de l'année;
  - (iii) En ce qui concerne les rapports périodiques et financiers:
    - a. Les agences bilatérales et d'exécution seraient priées de soumettre leurs rapports périodiques et financiers annuels au Secrétariat avant le 15 avril de chaque année
    - b. Le Comité exécutif examinerait le rapport périodique global et les rapports périodiques s'y rapportant des agences bilatérales et d'exécution lors de la première réunion de l'année;
  - (iv) Le Comité exécutif approuverait la composition du sous-groupe sur le secteur de la production au plus tard six semaines avant la première réunion de l'année par le biais d'une correspondance échangée entre le Président et les membres du Comité exécutif.
- (c) Inviter les agences bilatérales et d'exécution à soumettre si possible les propositions de projet avant les dates butoirs fixées afin de faciliter leur examen par le Secrétariat en temps voulu; et
- (d) Revoir le scénario de deux réunions du Comité exécutif par an lors de la première réunion de 2017 du Comité exécutif.

## **Annex 1**

### **Analysis of the two meetings per year schedule in 2014**

#### **Workload and agendas of the 72<sup>nd</sup> and 73<sup>rd</sup> meetings**

##### *Overall workload compared to previous meetings and years*

1. The agendas for the 72<sup>nd</sup> and 73<sup>rd</sup> meetings included a number of standard agenda items for each meeting, agenda items specific to the first or last meeting of the years as per decision 70/23, and those related to specific decisions of the Executive Committee.
2. The Secretariat analyzed the number of agenda items, documents, funding requests, policy issues and side meetings, and the total funding approved since the 63<sup>rd</sup> meeting to assess the workload of each meeting and the overall annual workload. While the 2014 workload is within the range of previous years it should be noted that no single indicator is directly proportional to or representative of the total workload in terms of the time required by the Executive Committee to address it. For example a high number of projects and activities does indicate the project review workload of the Secretariat, but not necessarily the amount of time that the Executive Committee has to spend on approving them since the availability of existing policies and guidelines often results in agreements between the Secretariat and the implementing agencies resulting in recommendations for blanket approval of the project and activities. A higher number of projects for individual consideration may not necessarily result a proportional increase in the time required for their consideration, since only a single policy issue may need to be addressed. Furthermore a policy issue could be relatively simple for the Executive Committee to resolve or, at the other extreme, may require in-depth consultation in contact groups over a number of Executive Committee meetings. The most significant factor was that there were 107 documents for consideration by the Executive Committee in 2014 which was significantly lower than previous years; for example there were 173, 146, and 163 documents in the years 2011, 2012 and 2013 respectively.

##### Conduct of the 72<sup>nd</sup> meeting

3. The Secretariat prepared a total of 47 meeting documents, including the final report, and four production sector documents for the 72<sup>nd</sup> meeting. The agenda of the 72<sup>nd</sup> meeting was completed successfully within the five day time frame and the meeting closed at 4.50 p.m. on Friday, 16 May 2014.
4. The agenda of the 72<sup>nd</sup> meeting included *inter alia* the implementation of the 2014 business plan and tranche submission delays, the 2014 consolidated project completion report of multi-year agreements, and consideration of five policy papers. It also included three additional items that required further consideration following the 71<sup>st</sup> meeting.
5. The Sub-group on the Production sector and 16 other contact or informal groups met in the margins of the 72<sup>nd</sup> meeting. Approximately 23 separate side meetings were scheduled either prior to the morning plenary sessions, over lunch breaks, following afternoon plenary sessions, or on Thursday afternoon when the Executive Committee did not meet in plenary.
6. The Executive Committee convened in plenary for eight of the possible 10 morning/afternoon sessions with no evening plenary sessions. The plenary did not convene on Thursday afternoon to allow the production sector, contact and informal groups to complete their business, or on Friday morning to allow the Secretariat to prepare the draft meeting report.

##### Conduct of the 73<sup>rd</sup> meeting

7. The Secretariat expects to prepare a total of 59 meeting documents, including the final report, and six production sector documents for the 73<sup>rd</sup> meeting.

8. The 73<sup>rd</sup> meeting includes standard agenda items; the update on the implementation of the 2014-2016 business plan and tranche submission delays as mandated by decision 70/23; the consolidated business plan and agencies' business plans for 2015-2017; the draft monitoring and evaluation work programme for the year 2015; the consolidated progress report and agencies' progress reports; the evaluation of the 2013 business plan; UNEP's Compliance Assistance Programme (CAP) budget; core unit costs for UNDP, UNIDO and the World Bank; the accounts of the Multilateral Fund; the reconciliation of the accounts of the Multilateral Fund; the budget of the Fund Secretariat; the draft report to the Meeting of the Parties to the Montreal Protocol. The agenda will also include consideration of six policy papers including the continuation of the consideration of the guidelines for HCFC phase-out for stage II of HPMPs.

9. The Sub-group on the Production sector will meet in the margins of the 73<sup>rd</sup> meeting to continue discussion on the HCFC production sector guidelines. Contact groups and/or informal discussion groups were convened as needed.

#### Financial resources available

10. At the 72<sup>nd</sup> meeting the balance of the Multilateral Fund was reported as US \$70.2 million and thus sufficient resources were available to allocate the US \$40.9 million for the 124 projects and activities approved at the meeting. While the funds available for new allocations at the 72<sup>nd</sup> meeting were within the range for a first meeting of the year, the balance of funds that remained after the deduction of the amount for approvals (US \$70.2 million) was relatively low at US \$35.3 million. At the 73<sup>rd</sup> meeting the balance of fund is expected to be about US \$80 million<sup>10</sup> while US \$69.8 million<sup>11</sup> worth of projects are being submitted for consideration by the Executive Committee.

#### Business plans

11. Pursuant to decision 70/23(b), the Secretariat submitted:

- (a) The documents on the evaluation of the 2014 business plan and tranche submission delays to the 72<sup>nd</sup><sup>12</sup> and the 73<sup>rd</sup><sup>13</sup> (first and last) meetings in 2014;
- (b) The 2014-2016 business plan of the Multilateral Fund<sup>14</sup> to the 71<sup>st</sup> meeting (last meeting) in 2013, and the 2015-2017 business plan<sup>15</sup> to the 73<sup>rd</sup> (last) meeting in 2014;
- (c) The document on the evaluation of the 2013 business plan<sup>16</sup> to the 73<sup>rd</sup> (last) meeting in 2014.

12. From the Secretariat's perspective this process worked satisfactorily. Decision 70/23 allows for a revised business plan to the first meeting of 2015 for adjustments in view of financial planning for the 2015-2017 triennium as a result of the replenishment of the Multilateral Fund. However, on an exceptional basis, the Secretariat proposed in its 2015-2017 consolidated business plan that a financial planning document be submitted to the 74<sup>th</sup> meeting to address the decision adopted by the 26<sup>th</sup> MOP.

---

<sup>10</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/4

<sup>11</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/24

<sup>12</sup> Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/5 & Add.1 (Update on the implementation of the 2014-2016 business plan and cash flow availability (decision 66/3))

<sup>13</sup> Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/5 (2014-2016 business plans and cash flow availability)

<sup>14</sup> Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/7

<sup>15</sup> Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/18

<sup>16</sup> Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/16



Rearrangement of other agenda items

13. Other than the progress reporting the arrangement of agenda items pursuant to decision 70/23 worked well and no further adjustments are foreseen, i.e. agenda items on the implementation and the evaluation of the business plan, tranche submission delays.

Costs of meetings in 2014

14. Information on the budget for the 72<sup>nd</sup> and 73<sup>rd</sup> meetings can be found in document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/58. The table below presents the actual costs per meeting from 2010 to 2013 and estimates for 2014. The costs per meeting include a number of items (rental of premises, report writers, equipment rental, translation, and interpretation and miscellaneous) that may vary according to the location of the meeting and the number of translated languages for meeting documents. Estimated costs for 2014 include the additional costs of holding the 73<sup>rd</sup> meeting in Paris and an additional two languages for translation.

**Table: 1 Actual /Estimated costs per Executive Committee meeting**

Year	2010	2011	2012	2013	2014	
Meetings per year	3	3	3	3	2	
Number of translated languages	3	4	4	4	5	
Number of meetings away from Montreal	0	1	1	1	1	
Costs per meeting (US \$)	First meeting	226,240	346,242	292,765	220,032	348,399
	Second meeting	227,860	317,428	342,385	299,651	
	Last meeting	250,160	384,986	355,664	258,478	*404,135
Total	704,260	1,048,656	990,814	778,161	752,534	

\*Estimate

15. Implementing agencies declared the two year schedule was cost neutral since they would travel to one additional IAC meeting each year, in lieu of a third Executive Committee meeting. Despite the cost, implementing agencies expressed support for holding two inter-agency coordination meetings per year in order to facilitate preparations for Executive Committee meetings.

Future workload of the Executive Committee

16. The 2015-2017 business plan indicates an increasing number of projects and activities from 2015<sup>17</sup> onwards. It should be noted that number of activities per year for 2015 onwards is comparable to previous years, and as discussed above, the number of activities for consideration is not directly proportional to the workload of the Executive Committee. In addition the policies and guidelines for HCFC phase-out projects are well established. It should be noted that the approval of stage I of HPMPs could only proceed after the approval of the cost guidelines at the 60<sup>th</sup> meeting. At that time the Executive Committee had to address HPMPs or stage I of HPMPs for all Article 5 countries. Not only are the criteria for funding stage II of HPMPs being presented for consideration to the 73<sup>rd</sup> meeting, but Article 5 countries that wished to do so can submit stage II of their HPMPs based on the stage I guidelines<sup>18</sup>. The

<sup>17</sup> Projects and activities in the 2015-2017 business plans include: the renewal of institutional strengthening projects, tranches of approved MYAs, stage I of HPMPs for 5 remaining countries; preparation of stage II of HPMPs; stage II HPMPs; preparation of stage I or stage II of HCFC production sector for three countries; preparation and implementation of demonstration projects for low GWP alternatives; technical assistance; and methyl bromide technical assistance project.

<sup>18</sup> For those Article 5 countries that wished to do so, to allow the submission of stage II HPMPs in the absence of agreement on guidelines and provisions on funding for preparation of stage II, and prior to a decision by the Executive Committee on criteria for funding HCFC phase-out in the consumption sector for stage II, on the understanding that: (i) Any such proposals for stage II HPMPs would be considered on the basis of the

development of guidelines for stage II together with the experience gained in approving stage I of HPMPs may facilitate the work of approving stage II of HPMPs. In addition there are well established processes for monitoring MYAs, and the compliance of Article 5 countries. For example the document on tranche submissions delays submitted to the 72<sup>nd</sup> and 73<sup>rd</sup> meeting provides and analysis of the reasons for the delay of each tranche and a letter is sent to each of the relevant countries following the meeting to advise them of the Executive Committee's concerns and encourage them to move forward.

17. The future workload of the Executive Committee may also depend on any decision taken by the Meeting of the Parties.

---

existing guidelines for stage I HPMPs; and (ii) The funding level approved for stage II would not be modified on the basis of the criteria to be adopted for funding HCFC phase-out in the consumption sector for stage II HPMPs (decision 70/21(e)).

## Annex II

### ILLUSTRATIVE AGENDAS

#### Illustrative agenda of the First meeting

1. Opening of the meeting.
2. Organizational matters:
  - (a) Adoption of the agenda;
  - (b) Organization of work.
3. Secretariat activities.
4. Status of contributions and disbursements.
5. Status of resources and planning:
  - (a) Report on balances and availability of resources;
  - (b) Financial planning [first meeting of triennium]
  - (c) Update on the implementation of the current year business plan;
  - (d) Tranche submission delays.
6. Programme implementation: Monitoring and evaluation:
  - (a) Evaluation reports from the Senior Monitoring and Evaluation Officer (e.g., consolidated project completion reports (PCR) of multi-year agreements (MYA), MYA database report, desk studies and final evaluation reports that request field visits);
  - (b) Progress reports as at 31 December of the previous year (includes status reports and specific reports):
    - (i) Consolidated progress report;
    - (ii) Bilateral agencies;
    - (iii) UNDP;
    - (iv) UNEP;
    - (v) UNIDO;
    - (vi) World Bank;
  - (c) Country programme data and prospects for compliance.
7. Project proposals:
  - (a) Overview of issues identified during project review;
  - (b) Bilateral cooperation;

- (c) Work programmes (e.g., institutional strengthening; preparation for stage II HPMPs):
    - (i) UNDP;
    - (ii) UNEP;
    - (iii) UNIDO;
    - (iv) World Bank;
  - (d) Investment projects (e.g., tranches of stage I HPMPs; a few stage II HPMPs).
8. Policy issues (documents).
  9. Draft Report of the Executive Committee to the Meeting of the Parties to the Montreal Protocol.<sup>19</sup>
  10. Report of the Sub-group on the Production Sector.
  11. Other matters.
  12. Adoption of the report.
  13. Closure of the meeting.

---

<sup>19</sup> This agenda item would be included if that year's Meeting of the Parties is scheduled to take place before the Last Executive Committee meeting of the year.

### **Illustrative agenda of the Last meeting**

1. Opening of the meeting.
2. Organizational matters:
  - (a) Adoption of the agenda;
  - (b) Organization of work.
3. Secretariat activities.
4. Status of contributions and disbursements.
5. Status of resources and planning:
  - (a) Report on balances and availability of resources;
  - (b) Update on the implementation of the current year business plan;
  - (c) Tranche submission delays.
6. Programme implementation: Monitoring and evaluation.
  - (a) Evaluation reports from the Senior Monitoring and Evaluation Officer (e.g., consolidated project completion reports (PCR), desk studies and final evaluation reports that request field visits);
  - (b) Draft monitoring and evaluation work programme for the year 201#;
  - (c) Evaluation of the implementation of the previous year's business plans;
  - (d) Status reports emanating from progress reporting and projects with specific reporting requirements;
  - (e) Country programme data and prospects for compliance.
7. 201#-201# business plans:
  - (a) Consolidated business plan of the Multilateral Fund;
  - (b) Business plans of the implementing agencies:
    - (i) Bilateral agencies;
    - (ii) UNDP;
    - (iii) UNEP;
    - (iv) UNIDO;
    - (v) World Bank.
8. Project proposals:

Annex II

- (a) Overview of issues identified during project review;
  - (b) Bilateral cooperation;
  - (c) Amendments to work programmes (e.g., IS; project preparation; UNEP CAP; core unit costs):
    - (i) UNDP;
    - (ii) UNEP;
    - (iii) UNIDO;
    - (iv) World Bank;
  - (d) Investment projects (e.g., tranches of stage I HPMPs; a few stage II HPMPs).
9. Policy issues (documents).
10. Accounts of the Multilateral Fund:
- (a) Final 201# accounts;
  - (b) Reconciliation of the accounts.
11. Revised 201#, 201# and 201# budgets of the Fund Secretariat.
12. Draft Report of the Executive Committee to the Meeting of the Parties to the Montreal Protocol.<sup>20</sup>
13. Report of the Sub-group on the Production Sector.
14. Other matters.
15. Adoption of the report.
16. Closure of the meeting.

---

<sup>20</sup> This agenda item will be included if that year's Meeting of the Parties is scheduled to take place following the last Executive Committee meeting of the year.